



Paris,
Le 23 mai 2025 à 8 heures 30

EuroLand Corporate annonce le lancement d'une augmentation de capital avec maintien du DPS préalable à son transfert sur Euronext Growth Paris

- **Montant cible d'environ 423 K€ avec maintien du DPS**
- **Prix de souscription par Action Nouvelle : 2,80 euros**
- **Parité de souscription : 1 action nouvelle pour 20 actions existantes**
- **Période de souscription du 29 mai 2025 au 9 juin 2025 inclus**

EuroLand Corporate, spécialiste du conseil aux entreprises de croissance cotées, annonce le lancement d'une augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires (« **DPS** ») d'un montant de **423 074,40 €** par l'émission de 151 098 Actions Nouvelles au prix unitaire de **2,80 €** représentant une décote faciale de 14,63% par rapport au cours de clôture du 21 mai 2025 (3,28 €) précédant la fixation du prix de l'émission par le Conseil d'Administration, avec une parité de 1 Action Nouvelle pour 20 Actions Existantes (l'« **Augmentation de Capital** »).

EuroLand Corporate est un acteur de référence dans le conseil aux entreprises de croissance cotées, avec une expertise reconnue dans l'accompagnement des small caps, l'analyse financière sponsorisée et les opérations sur les marchés de capitaux et de dettes.

La société propose une offre complète de services aux valeurs moyennes cotées à Paris, articulée autour de deux pôles complémentaires. Son objectif : aider les entreprises à optimiser leur valorisation, renforcer leur visibilité et diversifier leurs sources de financement.

Leader en tant que Listing Sponsor sur Euronext Growth avec 37 sociétés suivies, EuroLand Corporate accompagne aujourd'hui plus de 60 sociétés cotées, aussi bien sur Euronext Growth que sur les marchés réglementés.

En novembre 2024, EuroLand Corporate a pris une participation minoritaire dans la société Leuwen pour créer ensemble une plateforme intégrée de services financiers dédiée aux entreprises en croissance. Cette alliance stratégique donne naissance à un acteur 360° du conseil en haut de bilan, au service des entreprises cotées et non cotées, notamment dans les secteurs technologiques et les groupes familiaux.

Ce nouvel ensemble accompagne les entreprises à chaque étape de leur développement, quelle que soit leur taille, en matière de M&A, dette, equity et quasi-equity.

Le concert, constitué des managers de la Société, Marc Fiorentino, Nisa Benaddi, Julia Bridger et Thomas Hornus, détenant directement et indirectement 70,44% du capital et 81,94% des droits de vote exerçables de la Société ne participera pas à l'Augmentation de Capital, de façon à permettre l'atteinte d'un flottant minimum, post-Augmentation de Capital, de 2,5M€, condition suspensive du transfert sur Euronext Growth Paris.

EuroLand Associés, détenant directement 49,16% du capital et 57,14% des droits de vote exerçables de la Société pourrait céder ses droits préférentiels de souscription par blocs au prix de 1 euro pour favoriser la réussite de l'opération.

La Société n'a pas connaissance des intentions de ses autres actionnaires.

MODALITES DE L'OPERATION D'EMISSION D'ACTIONS NOUVELLES

Capital social avant l'opération

Avant l'opération, le capital social de EuroLand Corporate est composé de 3 021 970 actions, intégralement souscrites et libérées, d'une valeur nominale de 0,21 € chacune.

Codes de l'action et du DPS

Libellé : EuroLand Corporate

Code ISIN de l'action : FR0010157115

Mnémonique : MLERO

Code ISIN du DPS : FR001400ZH14

Lieu de cotation : Euronext Paris

Code LEI : 969500QTLZBAUNE0NC59

Nature de l'opération

La levée de fonds proposée par la société EuroLand Corporate porte sur une augmentation de capital par émission d'Actions Nouvelles avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS).

L'opération portera sur l'émission de 151 098 Actions Nouvelles au prix unitaire de **2,80 €**, à raison de 1 Action Nouvelle pour 20 actions existantes possédées (20 droits préférentiels de souscription permettront de souscrire à 1 Action Nouvelle), soit un produit brut d'émission de 423 074,40 €.

Cadre juridique de l'offre

Faisant usage de la délégation conférée par la 11^{ème} résolution adoptée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 29 avril 2025, le Conseil d'Administration de EuroLand Corporate a décidé, lors de sa séance du 21 mai 2025, de mettre en œuvre la délégation qui lui a été consentie et de procéder à une augmentation de capital par émission d'Actions Nouvelles avec maintien du droit préférentiel de souscription.

Raisons de l'offre

Le produit net des fonds levés dans le cadre de l'émission des Actions Nouvelles (359.074 euros sur la base du Prix de l'Offre en cas de réalisation de l'augmentation de capital à 100%) permettra à la Société de poursuivre les objectifs suivants :

- Financer d'éventuelles croissances externes ;
- Renforcement des équipes

Cette opération est un préalable au transfert des titres EuroLand Corporate du marché Euronext Access vers le marché Euronext Growth Paris, qui requiert un flottant de 2,5M€.

A l'issue de la réalisation de l'augmentation de capital, les titres EuroLand Corporate seront radiés d'Euronext Access et admis sur Euronext Growth à Paris.

Prix de souscription

Le prix de souscription a été fixé à 2,80 € par Action Nouvelle soit 0,21 € de valeur nominale et 2,59 € de prime d'émission, représentant une décote de 14,63% par rapport au cours de clôture du 21 mai 2025 (3,28€).

Dates d'ouverture et de clôture de la souscription

Du 29 mai 2025 au 9 juin 2025 inclus, sur le marché Euronext Access à Paris.

Souscription à titre irréductible

La souscription des Actions Nouvelles est réservée, par préférence, aux porteurs d'actions existantes enregistrées comptablement sur leurs compte-titres à l'issue de la journée précédant la date d'ouverture de la période de souscription et aux cessionnaires de droits préférentiels de souscription (DPS).

Les titulaires de droits préférentiels de souscription pourront souscrire à titre irréductible, à raison de 1 Action Nouvelle pour 20 actions existantes possédées, soit 20 DPS qui permettront de souscrire à 1 Action Nouvelle, sans qu'il soit tenu compte des fractions.

Les droits préférentiels de souscription ne pourront être exercés qu'à concurrence d'un nombre de DPS permettant la souscription d'un nombre entier d'Actions Nouvelles. Les actionnaires ou cessionnaires de DPS qui ne possèderaient pas, au titre de la souscription à titre irréductible, un nombre suffisant d'actions existantes ou de DPS pour obtenir un nombre entier d'Actions Nouvelles, devront faire leur affaire de l'acquisition ou de la cession sur le marché du nombre de DPS permettant d'atteindre le multiple conduisant à un nombre entier d'Actions Nouvelles.

Il est précisé à titre indicatif que la Société détient, au 23 mai 2025, 111 091 de ses propres actions.

Souscription à titre réductible

Il est institué, au profit des actionnaires, un droit préférentiel de souscription (DPS) à titre réductible aux Actions Nouvelles qui s'exercera proportionnellement à leurs droits et dans la limite de leurs demandes.

En même temps qu'ils déposeront leurs souscriptions à titre irréductible, les actionnaires ou les cessionnaires de DPS pourront souscrire à titre réductible le nombre d'Actions Nouvelles qu'ils souhaiteront, en sus du nombre d'Actions Nouvelles résultant de l'exercice de leurs droits préférentiels de souscription à titre irréductible.

Les Actions Nouvelles éventuellement non absorbées par les souscriptions à titre irréductible seront réparties et attribuées aux souscripteurs à titre réductible. Les ordres de souscription à titre réductible seront servis dans la limite de leurs demandes et au prorata du nombre d'actions existantes dont les droits auront été utilisés à l'appui de leur souscription à titre irréductible, sans qu'il puisse en résulter une attribution de fraction d'Action Nouvelle.

Au cas où un même souscripteur présenterait plusieurs souscriptions distinctes, le nombre d'Actions Nouvelles lui revenant à titre réductible ne sera calculé sur l'ensemble de ses DPS que s'il en fait expressément la demande spéciale par écrit, au plus tard le jour de la clôture de la souscription. Cette demande devra être jointe à l'une des souscriptions et donner toutes les indications utiles au regroupement des droits, en précisant le nombre de souscriptions établies ainsi que le ou les

intermédiaires habilités auprès desquels ces souscriptions auront été déposées.

Les souscriptions au nom de souscripteurs distincts ne peuvent être regroupées pour obtenir des Actions Nouvelles à titre réductible.

Un avis diffusé par Euronext fera connaître le barème de répartition pour les souscriptions à titre réductible.

Exercice du droit préférentiel de souscription

Pour exercer leurs droits préférentiels de souscription (DPS), les titulaires devront en faire la demande auprès de leur intermédiaire financier habilité, à tout moment pendant la durée de la période de souscription, soit entre le 29 mai 2025 et le 9 juin 2025 inclus et payer le prix de souscription correspondant.

Chaque souscription devra être accompagnée du paiement du prix de souscription par versement d'espèces ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société. Les souscriptions qui n'auront pas été intégralement libérées seront annulées de plein droit sans qu'il soit besoin de mise en demeure.

Le droit préférentiel de souscription devra être exercé par ses bénéficiaires, sous peine de déchéance, avant l'expiration de la période de souscription.

Le droit préférentiel de souscription sera négociable du 27 mai 2025 au 5 juin 2025 inclus, dans les mêmes conditions que les actions anciennes.

Le cédant du droit préférentiel de souscription s'en trouvera dessaisi au profit du cessionnaire qui, pour l'exercice du droit préférentiel de souscription ainsi acquis, se trouvera purement et simplement substitué dans tous les droits et obligations du propriétaire de l'action existante.

Les droits préférentiels de souscription non exercés à la clôture de la période de souscription seront caducs de plein droit.

Cotation du droit préférentiel de souscription (DPS)

A l'issue de la séance de Bourse du 26 mai 2025, les actionnaires de EuroLand Corporate recevront 1 DPS pour chaque action détenue (soit au total 3 021 970 DPS émis). Chaque actionnaire détenant 20 DPS (et des multiples de ce nombre) pourra souscrire à 1 Action Nouvelle (et des multiples de ce nombre) au prix unitaire de 2,80 €.

Ils seront cotés et négociés sur Euronext Access, sous le code ISIN FR001400ZH14 du 27 mai 2025 au 5 juin 2025 inclus. A défaut de souscription ou de cession de ces DPS, ils deviendront caducs à l'issue de la période de souscription et leur valeur sera nulle.

Valeur théorique du droit préférentiel de souscription

0,023 euro (sur la base du cours de clôture de l'action EuroLand Corporate le 21 mai 2025, soit 3,28 euros). Le prix de souscription de 2,80 euros par action fait apparaître une décote de 14,04% % par rapport à la valeur théorique de l'action après détachement du droit.

Demandes de souscription à titre libre

En sus de la possibilité de souscrire à titre irréductible et réductible suivant les conditions et modalités précisées ci-avant, toute personne physique ou morale, détenant ou non des droits préférentiels de souscription, pourra souscrire à la présente augmentation de capital à titre libre.

Les personnes désirant souscrire à titre libre devront faire parvenir leur demande auprès de leur intermédiaire financier habilité à tout moment durant la période de souscription et payer le prix de souscription correspondant.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-134 du Code de commerce, les souscriptions à titre libre ne seront prises en compte que si les souscriptions à titre irréductible et à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'augmentation de capital, étant précisé que le Conseil d'Administration disposera de la faculté de répartir librement les actions non souscrites, en totalité ou en partie, entre les personnes (actionnaires ou tiers) de son choix ayant effectué des demandes de souscriptions à titre libre.

Droits préférentiels de souscription détachés des actions auto-détenues par la Société

En application de l'article L. 225-206 du Code de commerce, EuroLand Corporate ne peut souscrire à ses propres actions. Les droits préférentiels de souscription détachés des actions auto-détenues de la Société seront cédés sur le marché avant la fin de leur période de négociation dans les conditions de l'article L. 225-210 du Code de commerce.

Limitation du montant de l'augmentation de capital

Dans le cas où les souscriptions tant à titre irréductible qu'à titre réductible n'auraient pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'Administration pourra limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions reçues, conformément à l'article L. 225-134 du Code de commerce, à la condition que celui-ci atteigne au moins 75% du montant de l'émission décidée.

Établissements domiciliataires. — Versements des souscriptions

Les souscriptions des Actions Nouvelles et les versements des fonds par les souscripteurs, dont les titres sont inscrits sous la forme nominative administrée ou au porteur, seront reçus jusqu'à la date de clôture de la période de souscription incluse auprès de leur intermédiaire habilité agissant en leur nom et pour leur compte.

Les souscriptions et versements des souscripteurs dont les actions sont inscrites sous la forme nominative pure seront reçus sans frais auprès de Uptevia.

Les Actions Nouvelles seront à libérer intégralement lors de leur souscription, par versement en espèces, pour la totalité de la valeur nominale et de la prime d'émission, étant précisé que le montant de la prime d'émission versée sera inscrit au passif du bilan dans un compte spécial « Prime d'émission » sur lequel porteront les droits des actionnaires anciens et nouveaux.

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront centralisés chez Uptevia, qui établira le certificat de dépôt des fonds constatant la réalisation de l'augmentation de capital.

Les souscriptions pour lesquelles les versements n'auraient pas été effectués seront annulées de plein droit sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure.

Restrictions de placement

La vente des Actions Nouvelles et des droits préférentiels de souscription peuvent, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique.

Garantie

L'offre ne fera pas l'objet d'une garantie de bonne fin au sens de l'article L. 225-145 du code de commerce. Le début des négociations sur le titre n'interviendra donc qu'à l'issue des opérations de

règlement livraison et après délivrance du certificat du dépositaire.

Règlement-livraison des Actions Nouvelles

Selon le calendrier indicatif de l'émission, la date de règlement-livraison des Actions Nouvelles est prévue le 16 juin 2025.

Caractéristiques des actions nouvelles

Jouissance : Les actions nouvelles, qui seront soumises à toutes les dispositions statutaires, porteront jouissance courante et seront assimilables dès leur émission aux actions existantes de la Société. Selon le calendrier indicatif de l'augmentation de capital, il est prévu que les actions nouvelles soient inscrites en compte-titres le 16 juin 2025.

Devise d'émission des actions nouvelles : L'émission des actions nouvelles est réalisée en euro.

Cotation des actions nouvelles : Les actions nouvelles feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché Euronext Access à Paris, le 16 juin 2025. Leur cotation ne pourra toutefois intervenir qu'après établissement du certificat de dépôt du dépositaire. Elles seront immédiatement assimilées aux actions existantes de la Société déjà négociées sur le marché Euronext Access à Paris et négociables, à compter de cette date, sur la même ligne de cotation que ces actions sous le même code ISIN FR0010157115 – mnémo MLERO.

Cotation des actions sur Euronext Growth : La cotation des Actions et des Actions Nouvelles sur Euronext Growth devrait avoir lieu le 17 juin 2025 et les négociations devraient débuter le 17 juin 2025, selon le calendrier indicatif.

DILUTION

Incidence de l'émission sur les capitaux propres consolidés par action

Sur la base (i) des capitaux propres au 31 décembre 2024 s'élevant à 3,02 M€ et (ii) du nombre total d'actions composant le capital de la Société à la date des présentes (sur la base du Prix de l'Offre, soit 2,80 euros par action), les capitaux propres par action, avant et après réalisation de l'Offre, s'établiraient comme suit :

Quote-part des capitaux propres par action (en euro)	
Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	1,00
Après émission de 151 098 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	1,08
Après émission de 113 324 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital en cas de réduction à 75% de l'offre	1,06

Pour rappel, il existe 35.655 actions gratuites attribuables et qui devraient être issues d'actions auto-détenues par la Société. Leur attribution définitive n'aura aucun impact dilutif sur les actionnaires.

Incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire

Sur la base du nombre total d'actions composant le capital de la Société à la date des présentes, l'effet dilutif de l'Offre pour les actionnaires de la Société s'établirait comme suit :

Participation de l'actionnaire (en %)	
Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	1,00%
Après émission de 151 098 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	0,95%

Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constituent pas une sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières en France ou dans d'autres pays que la France.

Après émission de 113 324 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital en cas de réduction à 75% de l'offre	0,96%
---	-------

MODALITES DE SOUSCRIPTION

Vous disposez de DPS attachés à vos actions EuroLand Corporate, qui vous permettent de souscrire en priorité aux actions nouvelles en appliquant le rapport 1 action nouvelle pour 20 DPS (1 action ancienne donnant droit à 1 DPS).

- Soit vous disposez d'un nombre exact et suffisant d'actions anciennes pour pouvoir souscrire via vos DPS à un nombre entier d'actions nouvelles (par exemple, si vous disposez de 20 actions EuroLand Corporate, vous pourrez souscrire par priorité à 1 action nouvelle).
- Soit vous ne disposez pas d'un nombre suffisant d'actions anciennes pour obtenir un nombre entier d'actions nouvelles, vous pourrez dès lors acheter ou vendre le nombre de DPS permettant d'atteindre le rapport conduisant à un nombre entier d'actions nouvelles (1 action nouvelle pour 20 DPS).

Vous pouvez par ailleurs, en plus des souscriptions effectuées au moyen des DPS dont vous disposez, souscrire à titre libre avant le 9 juin 2025 (votre souscription ne sera en revanche prise en compte que sous réserve que l'opération ne soit pas déjà souscrite totalement par les titulaires de DPS).

Chaque souscription devra être accompagnée du versement du prix de souscription.

CALENDRIER INDICATIF DE L'OPERATION

21 mai 2025	Conseil d'Administration décidant des modalités de l'augmentation de capital
22 mai 2025	Conseil d'Euronext validant le projet d'admission sur Euronext Growth sous condition suspensive de la réalisation de l'augmentation de capital
23 mai 2025	Diffusion d'un Communiqué de Presse annonçant l'opération
23 mai 2025	Diffusion par Euronext de l'avis d'émission relatif à l'Augmentation de Capital
26 mai 2025	Date limite d'exécution des achats sur le marché d'actions existantes donnant droit à leur acquéreur au droit préférentiel de souscription qui en sera détaché
27 mai 2025	Détachement et début de négociation des DPS sur Euronext Access à Paris
28 mai 2025	Date limite d'inscription en compte des actions existantes acquises le 26 mai 2025 permettant à leur titulaire de recevoir le droit préférentiel de souscription
29 mai 2025	Ouverture de la période de souscription
5 juin 2025	Clôture de la période de négociation des droits préférentiels de souscription
9 juin 2025	Clôture de la période de souscription Dernier jour de règlement / livraison des droits préférentiels de souscription
12 juin 2025	Résultats fournis à la Société Diffusion du communiqué de presse et de l'avis Euronext indiquant le montant définitif de l'Augmentation de Capital
13 juin 2025	Diffusion des avis d'Euronext relatifs au transfert de marché de la société (sous réserve du l'obtention du niveau de flottant requis)
16 juin 2025	Versement des fonds et délivrance du certificat du dépositaire constatant la réalisation de l'Augmentation de Capital Emission des Actions Nouvelles / Règlement-livraison des actions Admission des Actions Nouvelles sur le marché Euronext Access
17 juin 2025	Radiation des actions d'Euronext Access et admission des actions sur Euronext Growth

Avertissement

En application des dispositions de l'article L.411-2-1 1° du Code monétaire et financier et de l'article 211-2 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'AMF), l'Opération ne donne pas

Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constituent pas une sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières en France ou dans d'autres pays que la France.

lieu à un prospectus soumis à l'approbation de l'AMF dans la mesure où le montant total de l'offre calculé sur une période de douze mois ne dépasse pas 8 M€.

Facteurs de risque

Les principaux facteurs de risques liés à l'émission figurent ci-après :

- le marché des droits préférentiels de souscription pourrait n'offrir qu'une liquidité limitée et être sujet à une grande volatilité ;
- les actionnaires qui n'exerceraient pas leurs droits préférentiels de souscription verraient leur participation dans le capital de la Société diluée ;
- le prix de marché des actions de la Société pourrait fluctuer et baisser en-dessous du prix de souscription des actions émises sur exercice des droits préférentiels de souscription ;
- la volatilité et la liquidité des actions de la Société pourraient fluctuer significativement ;
- en cas de baisse du prix du marché des actions de la Société, les droits préférentiels de souscription pourraient perdre de leur valeur.

Des informations détaillées concernant la Société, notamment relatives à son activité, ses résultats et les facteurs de risque correspondant, figurent dans le Document d'Information relatif à l'opération et à au transfert envisagé à l'issue de cette dernière sur Euronext Growth Paris, lequel peut être consulté, sur son site Internet (www.elcorp.com) et sur celui d'Euronext (www.euronext.com).

A propos de EuroLand Corporate

EuroLand Corporate est une société française, spécialisée dans le conseil aux entreprises de croissance cotées. La Société se distingue par une expertise reconnue dans l'accompagnement des small caps, l'analyse financière sponsorisée et la réalisation d'opérations financières sur les marchés de capitaux ou de dettes.

La Société propose une gamme complète de services dédiées aux valeurs moyennes cotées à Paris, structurée ses activités autour de deux pôles complémentaires :

- L'Analyse Financière Sponsorisée
- Listing Sponsor et Marchés de Capitaux (ECM/DCM)

En 2024, EuroLand Corporate a annoncé avoir pris une participation de 25 % dans le capital de Leuwen (désormais appelée Leuwen-EuroLand). Leuwen-EuroLand, une banque d'affaires fondée par trois anciens de Rothschild & Co, est spécialisée dans le conseil financier dédié à l'accompagnement des entreprises dans leur développement et leur croissance. Les différentes activités de Leuwen-EuroLand sont M&A/capital développement et LBO, levées de fonds et conseil en financement pour les PME et ETI non cotées.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.elcorp.com



Libellé : EuroLand Corporate
Code ISIN : FR0010157115
Mnémonique : MLERO
Nombre d'actions ordinaires composant le capital social : 3 021 970 actions



Contacts :

Julia BRIDGER

Associée

jbridger@elcorp.com

+33 (0)1 44 70 20 80

Avertissement

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public ou une offre

Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constituent pas une sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières en France ou dans d'autres pays que la France.

d'achat ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public. Aucune communication, ni aucune information relative à cette opération ou à la société EuroLand Corporate ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel il convient de satisfaire à une quelconque obligation d'enregistrement ou d'approbation. Aucune démarche n'a été entreprise (ni ne sera entreprise) dans un quelconque pays dans lequel de telles démarches seraient requises. L'achat d'actions de la société EuroLand Corporate peut faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. La société EuroLand Corporate n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

*Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du règlement (UE) n°2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 (le « **Règlement Prospectus** »). En France, une offre au public de valeurs mobilières ne peut intervenir qu'en vertu d'un prospectus approuvé par l'AMF. S'agissant des États membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « États membres »), aucune action n'a été entreprise ni ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un de ces États membres. En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des États membres (autre que la France), sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 1(4) du Règlement Prospectus, ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par la société EuroLand Corporate d'un prospectus au titre du Règlement Prospectus et/ou des réglementations applicables dans ces États membres. Le présent communiqué ne constitue pas une offre de titres au public au Royaume-Uni. Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux États-Unis ou dans tout autre pays (autre que la France). Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes, souscrites ou vendues aux États-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions de la société EuroLand Corporate n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et la société EuroLand Corporate n'a pas l'intention d'effectuer une quelconque offre publique de ses valeurs mobilières aux États-Unis.*

Annexe

RESUME DU DOCUMENT D'INFORMATION

Section 1 - Introduction et avertissements
Introduction Ce résumé doit être lu comme une introduction au document d'information (le « Document d'Information ») préparé dans le cadre de l'émission et de l'admission à la cotation et à la négociation des actions ordinaires en circulation et à émettre de EuroLand Corporate, société anonyme régie par le droit français, d'une valeur nominale de 0,21 euro chacune (les « Actions Existantes » et les « Actions Nouvelles ») sur Euronext Growth (Paris), système multilatéral de négociation exploité par Euronext Paris S.A. (« Euronext Growth (Paris) »). Identité et coordonnées de l'Émetteur, y compris son identifiant d'entité juridique (LEI) Dénomination sociale : EuroLand Corporate (« EuroLand Corporate », la « Société » ou l'« Émetteur »). Lieu d'immatriculation et numéro d'immatriculation : Registre du commerce et des sociétés de Paris, 422 760 371. LEI : 969500QTLZBAUNE0NC59 Identité et coordonnées de l'entité compétente ayant examiné le Document d'Information Le Document d'Information a été examiné par Euronext Paris S.A., en tant qu'entité d'examen compétente en vertu du Règlement des marchés Euronext Growth (Livre I : Règles harmonisées). L'adresse d'Euronext Paris S.A. est 14, place des Reflets, 92400 Courbevoie, France, avec le numéro de téléphone : +33 (0)1 70 48 24 00 et le site web : www.euronext.com. Date du Document d'Information Le Document d'Information est daté du 22 mai 2025. Avvertissements au lecteur Ce résumé doit être lu comme une introduction au Document d'Information. Toute décision d'investir dans les titres dont l'admission à la négociation sur un système multilatéral de négociation est demandée doit être fondée sur un examen du Document d'Information dans son intégralité par l'investisseur. Un investisseur pourrait perdre tout ou partie de son investissement dans les actions EuroLand Corporate en cas de baisse du cours de l'action de la Société.
Section 2 – Informations clés sur l'Émetteur
2.1 – Émetteur des instruments financiers
Domicile et forme juridique Dénomination sociale : EuroLand Corporate Le siège social : 17, avenue George V 75008 Paris, France Forme juridique : Société anonyme Droit applicable : Droit français Principales activités EuroLand Corporate est spécialisée dans l'accompagnement des small caps cotées. La Société propose une gamme complète de services dédiés aux valeurs moyennes cotées à Paris, structurée ses activités autour de deux pôles complémentaires : <i>L'Analyse Financière Sponsorisée</i> Ce pôle représente une activité stratégique pour EuroLand Corporate. Il offre des services d'analyse financière et de revalorisation boursière dédiés aux small caps cotées sur les marchés Euronext Growth et Euronext (marché réglementé). EuroLand Corporate accompagne ses clients dans l'actualisation et l'amélioration de leur Equity Story pour mettre en avant leurs forces, opportunités de croissance et engagements stratégiques et renforcer leur visibilité auprès des investisseurs institutionnels et individuels. Actuellement, le pôle d'analyse financière couvre près de 45 sociétés, suivies pour certaines d'entre-elles depuis plus de 8 ans, démontrant la confiance et la fidélité des clients dans la qualité des services rendus. <i>Listing Sponsor et Marchés de Capitaux (ECM/DCM)</i> Ce pôle est axé sur l'accompagnement des entreprises dans leurs opérations de marché et leur accès aux financements via les marchés de capitaux. Les services proposés incluent : • Listing Sponsor : Conseil et accompagnement des entreprises dans le cadre de leur admission sur Euronext Growth Paris ou Euronext Access Paris, conformément aux exigences des autorités de marché, • Equity Capital Market (ECM) : Conseil en levée de fonds via des introductions en bourse (IPO), augmentations de capital ou placements privés, • Debt Capital Market (DCM) : Structuration et placement d'instruments de dette, notamment les obligations convertibles ou autres instruments hybrides, • Conseil en opérations stratégiques : Accompagnement des entreprises dans les offres publiques d'achat (OPA), offres publiques d'échange (OPE), et autres opérations similaires. En 2024, EuroLand Corporate a annoncé avoir pris une participation de 25 % dans le capital de Leuwen (désormais appelée Leuwen-Euroland). Leuwen-Euroland, une banque d'affaires fondée par trois anciens de Rothschild & Co, est spécialisée dans le conseil financier dédié à l'accompagnement des entreprises dans leur développement et leur croissance. Les différentes activités de Leuwen-Euroland sont M&A/capital développement et LBO, levées de fonds et conseil en financement pour les PME et ETI non cotées. <i>Axes de développement de la Société</i> La Société envisage différents axes de développement. Une croissance organique avec la poursuite de la prise de parts de marché sur son activité recherche sponsorisée et revalorisation en France, mais également à l'international. EuroLand Corporate vise à accélérer son développement et sa croissance en tirant parti des axes stratégique suivants : • Elargissement de la gamme de services aux small et mid cap cotées, • Diversification du portefeuille, • Renforcement des partenariats stratégiques.

Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constituent pas une sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières en France ou dans d'autres pays que la France.

EuroLand Corporate ambitionne de devenir une banque d'affaires nouvelle génération s'adressant aux entreprises familiales de croissance cotées et non cotées en leur apportant ses conseils en matière de levée de capitaux, de dettes et de fusions-acquisitions.

Actionnariat

Le tableau ci-après présente la répartition du capital et des droits de vote de la Société :

A la date du Document d'Information	Situation en capital		Situation en droits de vote exerçables	
Actionnaires	Nombre de titres	% de détention	Nombre de droits de vote	% de droits de vote
EuroLand Associés*	1 485 506	49,16%	2 936 052	57,14%
Marc Fiorentino	371 322	12,28%	730 457	14,21%
Nisa Benaddi	90 659	3,00%	181 318	3,53%
Julia Bridger	90 659	3,00%	181 318	3,53%
Thomas Hornus	90 659	3,00%	181 318	3,53%
Sous-total concert	2 128 805	70,43%	4 210 463	81,94%
Auto-détention	111 091	3,68%		0,00%
Flottant	782 074	25,89%	928 250	18,06%
TOTAL	3 021 970	100,00%	5 138 713	100,00%

* EuroLand Associés est détenue par Nisa Benaddi, Julia Bridger et Thomas Hornus respectivement à hauteur de 25,57% et par Marc Fiorentino à hauteur de 23,28%.

2.2 - Informations financières clés concernant l'Emetteur

Informations sur les comptes sociaux du 31 décembre 2024 au 31 décembre 2023

Données sociales normes françaises (en K€)	31 décembre 2024 (12 mois)	31 décembre 2023 (12 mois)
Chiffre d'affaires	3 507,6	2 506,7
EBITDA ⁽¹⁾	1 004,9	337,0
% du CA HT	28,6%	13,4%
Résultat d'exploitation	910,4	227,9
% du CA HT	26,0%	9,1%
Résultat net	720,5	141,6
Actif immobilisé	1 472,3	1 087,2
Capitaux propres	3 023,8	2 702,1
Emprunt et dettes financières	0,0	0,0
Trésorerie	2 217,7	1 761,9
Trésorerie nette ⁽²⁾	2 217,7	1 761,9
Gearing (%) ⁽³⁾	0,0%	0,0%

(1) L'EBITDA (Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization) est un indicateur alternatif de performance réconciliable avec les données issues des comptes. Il traduit la performance de l'activité de la Société et correspond au résultat d'exploitation auquel s'ajoutent les dotations aux amortissements et provisions d'exploitation (nettes des reprises).

(2) La trésorerie nette correspond aux dettes financières auxquelles se soustrait la trésorerie brute.

(3) Le Gearing est le Rapport entre les emprunts, dettes financières et les capitaux propres.

Situation des Capitaux Propres et des dettes financières

En milliers d'euros (données sociales non auditées)

Total des dettes financières courantes au 31/03/2025	0,0
- Faisant l'objet de garanties	0,0
- Faisant l'objet de nantissements	0,0
- Sans garanties ni nantissements	0,0
Total des dettes financières non courantes (hors partie courante des dettes long terme) au 31/03/2025	0,0
- Faisant l'objet de garanties	
- Faisant l'objet de nantissements	
- Sans garanties ni nantissements	
Capitaux Propres au 31/03/2025 (hors résultat de la période)	3 023,8
- Capital Social	634,6
- Réserves	148,6
- Primes d'émission	22,4
- Report à nouveau	2 218,1

Situation de l'endettement au 31/03/2025

En milliers d'euros (données sociales)

A. Trésorerie	794,1
B. Instruments équivalents	

Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constituent pas une sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières en France ou dans d'autres pays que la France.

C.	Titres de placement	1 423,6
D.	Liquidités (A+B+C)	2 217,7
E.	Créances financières à court terme	
F.	Dettes bancaires à court terme	
G.	Parts à moins d'un an des dettes à moyen et long terme	
H.	Autres dettes financières à court terme	
I.	Dettes financières à court terme (F+G+H)	0,0
J.	Endettement financier net à court terme (I-E-D)	-2 217,7
K.	Emprunts bancaires à plus d'un an	
L.	Obligations émises	
M.	Autres emprunts à plus d'un an	
N.	Endettement financier net à moyen et long terme (K+L+M)	0,0
O.	Endettement financier net (J+N)	-2 217,7

Entre le 31 mars 2025 et la date du présent Document d'Information, les capitaux propres et l'endettement de la Société n'ont pas fait l'objet de modification.

2.3 – Risques spécifiques à l'Emetteur

Un investissement dans les titres de la Société comprend de nombreux risques liés aux activités de l'Emetteur pouvant résulter en une perte partielle ou totale de leur investissement pour les investisseurs, notamment les principaux risques suivants :

Intitulé du risque	Probabilité d'occurrence du risque	Ampleur de l'impact du risque	Degré de criticité net du risque
Risques liés au secteur d'activité de la Société			
Risques liés à la concurrence	probable	moyen	moyen
Risques liés à la détérioration des conditions de marché	assez probable	moyen	moyen
Risques liés aux activités de la Société			
Risques liés à l'absence d'agrément	assez probable	moyen	moyen
Risques liés aux conflits d'intérêts	assez probable	moyen	moyen
Risques de dépendance aux clients	assez probable	moyen	moyen
Risques de contentieux clients	peu probable	faible	faible
Risques liés à la réglementation			
Risques liés à l'évolution de la réglementation	assez probable	moyen	moyen
Risques liés à la détention d'informations privilégiées	assez probable	moyen	moyen
Autres risques juridiques et fiscaux	assez probable	moyen	moyen
Risques liés à la Société			
Risques liés au développement de la Société	peu probable	moyen	faible
Risques liés au management et hommes-clés	peu probable	moyen	faible
Risques de marché			
Risques de liquidité	peu probable	faible	faible
Risques de change	peu probable	faible	faible
Risques de taux d'intérêt	peu probable	faible	faible
Risques de dilution	peu probable	faible	faible

Section 3 – Informations clés sur les valeurs mobilières

3.1 – Principales caractéristiques des instruments financiers

Les actions dont l'admission aux négociations sur le marché Euronext Growth est demandée sont les suivantes :

- l'ensemble des actions ordinaires composant le capital social, soit 3.021.970 actions de 0,21 euro chacune de valeur nominale, intégralement souscrites et entièrement libérées et de même catégorie (les « Actions Existantes ») ;
- un maximum de 151.098 Actions Nouvelles à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par voie d'offre au public (les « Actions Nouvelles »).

A la date de l'admission aux négociations sur Euronext Growth, les titres de la Société seront des actions ordinaires toutes de même catégorie.

Libellé pour les actions : EuroLand Corporate

Code ISIN : FR0010157115

Mnémonique : ALERO

Secteur d'activité : Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion (7022Z)

Lieu de cotation : Euronext Growth

Droits attachés aux actions

En l'état actuel de la législation française et des statuts de la Société, les principaux droits attachés aux actions de la Société sont les suivants : i) droit à dividendes, ii) droit de vote, iii) droit préférentiel de souscription de titres de même catégorie, iv) droit de participation aux bénéfices de la Société et à tout excédent en cas de liquidation.

Restriction imposée à la libre négociabilité des actions : Aucune clause statutaire ne restreint la libre négociation des actions composant le capital de la Société.

Politique de dividendes

La Société a versé les dividendes suivant au cours des 3 derniers exercices :

	Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024	Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023	Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022
Distribution de dividendes			

Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constituent pas une sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières en France ou dans d'autres pays que la France.

Nombre d'actions	3 021 970	3 021 970	3 021 970
Montant global net	522 800,81 €	398 900,04 €	512 768,57 €
Dividende net par action*	0,173 €	0,132 €	0,170 €
* Sur la base du capital social en fin de chaque exercice			
En fonction de ses résultats futurs et de ses besoins de financement, la Société entend poursuivre le versement d'un dividende, sous réserve de l'autorisation de l'assemblée générale, avec un objectif maximum de distribution de 80% de son résultat net. Cette politique de versement de dividendes, que la Société entend conduire, ne saurait toutefois constituer un engagement formel de la Société.			
3.2 – Les valeurs mobilières font-elles l'objet d'une garantie ?			
Non applicable.			
3.3 – Principaux risques attachés aux instruments financiers			
Les principaux facteurs de risque liés aux actions (existantes et nouvelles) de la Société figurent ci-après :			
- la présente admission sur Euronext Growth et l'émission des actions nouvelles ne donneront pas lieu à un Prospectus visé par l'AMF, cette dernière représentant un total d'offre inférieur à 8 000 000 €, étant précisé qu'aucune offre similaire n'a été faite par la Société au cours des douze derniers mois ; - le cours des actions de la Société est susceptible d'être affecté par une volatilité importante ; - le marché des DPS pourrait être volatile et dépendant du prix des actions. Les détenteurs de DPS pourraient rencontrer des difficultés à les vendre ; - la cession d'un nombre important d'actions de la Société pourrait avoir un impact significatif sur le cours de bourse des actions de la Société ; - si les souscriptions reçues n'atteignaient pas trois-quarts (75%) de l'augmentation de capital, l'Offre serait annulée et les ordres de souscription deviendraient caducs. Il est précisé que l'Offre ne fera pas l'objet d'une garantie de bonne fin au sens de l'article L.225-145 du Code de commerce ; - la cotation sur le marché organisé Euronext Growth ne permet pas aux actionnaires de la Société de bénéficier des garanties associées aux marchés réglementés ; - la Société ne peut garantir que les valeurs mobilières admises aux négociations sur le marché Euronext Growth seront l'objet de négociations par la voie d'un carnet d'ordre central et que les conditions du marché de ses titres offriront une liquidité suffisante et selon des modalités satisfaisantes.			

Section 4 – Informations clés sur l’Offre

Produit brut de l’Offre

A titre indicatif, Sur la base d’une émission de 151.098 actions un montant d’environ 423 K€ (sur la base du Prix de l’Offre, soit 2,80 euros par action).

A titre indicatif, un montant d’environ 317 K€, en cas de réduction du montant de l’émission à 75% du montant de l’émission initialement prévue (sur la base du Prix de l’Offre, soit 2,80 euros par Action).

En cas d’insuffisance de la demande, l’augmentation de capital envisagée dans le cadre de l’Offre pourrait être limitée aux souscriptions reçues dès lors que celles-ci atteindraient 75 % du montant de l’émission initialement prévue. Ainsi, si les trois-quarts (75 %) de l’augmentation de capital n’étaient pas réalisés, l’Offre serait annulée et les ordres seraient caducs.

Produit net de l’Offre

A titre indicatif, un montant d’environ 347,5 K€ (sur la base du Prix de l’Offre, soit 2,80 euros).

A titre indicatif, un montant d’environ 242 K€, en cas de réduction du montant de l’émission à 75 % du montant de l’émission initialement prévue (sur la base du Prix de l’Offre, soit 2,80 euros).

Les dépenses liées à l’Offre à la charge de la Société sont estimées à environ 76 K€, (sur la base du Prix de l’Offre, soit 2,80 euros).

Raisons de l’offre et utilisation prévue du produit de celle-ci

Le produit net des fonds levés dans le cadre de l’émission des Actions Nouvelles (359.074 euros sur la base du Prix de l’Offre en cas de réalisation de l’augmentation de capital à 100%) permettra à la Société de poursuivre les objectifs suivants :

- Financer d’éventuelles croissances externes ;
- Renforcement des équipes

Pour atteindre ces objectifs, EuroLand Corporate envisage d’allouer le produit de l’augmentation de capital issue de l’Offre de la manière suivante :

Utilisation envisagée (en pourcentage)	Fonds levés	
	75%	100%
Croissances externes	75%	75%
Renforcement des équipes	25%	25%
TOTAL	100%	100%

Modalités et conditions de l’Offre

Modalités : L’émission des Actions Nouvelles est réalisée par le biais d’une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre de la onzième résolution adoptée par l’Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires de la Société tenue le 29 avril 2025.

Nombre d’Actions Nouvelles à émettre : 151.098 actions, à libérer intégralement en espèces ou par compensation de créances lors de la souscription. A noter que le concert détient 70,44% du capital.

Prix de souscription : 2,80 euros, prime d’émission de 2,59 euros incluse, soit une décote de 14,63% par rapport au cours de clôture du 21 mai 2025.

Montant brut de l’émission : 423.074,40 euros prime d’émission incluse (dont 0,21 euro de nominal)

Droit préférentiel de souscription : la souscription des Actions Nouvelles sera réservée, par préférence : aux titulaires d’actions existantes qui se verront attribuer des droits préférentiels de souscription le 27 mai 2025 ou aux cessionnaires de DPS. Il est précisé qu’une action donne droit à 1 DPS.

Les titulaires de DPS pourront souscrire, à compter du 29 mai 2025 et jusqu’à la clôture de la période de souscription, soit le 9 juin 2025 inclus :

- à titre irréductible : 20 DPS donneront droit de souscrire 1 Action Nouvelle au prix de 2,80 euros chacune sans qu’il soit tenu compte de fractions ; et
- à titre réductible : le nombre d’Actions Nouvelles qu’ils désireraient en sus de celui leur revenant au titre de l’exercice de leurs droits à titre irréductible, étant précisé que seules les Actions Nouvelles éventuellement non souscrites par les souscriptions à titre irréductible seront réparties entre les souscripteurs à titre réductible, dans la limite de leurs demandes et au prorata du nombre d’actions existantes dont les droits auront été utilisés à l’appui de leurs souscriptions à titre irréductible, sans qu’il puisse en résulter une attribution de fraction d’Action Nouvelle.

Les droits préférentiels de souscription seront détachés le 27 mai 2025 et négociés sur Euronext Growth Paris jusqu’au 5 juin 2025, soit deux jours de bourse avant la clôture de la période de souscription, sous le code ISIN FR001400ZH14.

Les droits préférentiels de souscription détachés des 111.091 actions auto-détenues de la Société (3,68% du capital) à la date du présent Document d’Information, seront cédés sur le marché avant la fin de la période de souscription, conformément à l’article L.225-206 du Code de Commerce.

Valeur théorique du droit préférentiel de souscription : sur la base du cours de clôture de l’action EuroLand Corporate du 21 mai 2025, soit 3,28 euros, la valeur théorique du DPS s’élève à 0,023 euros

Procédure d’exercice du droit préférentiel de souscription : Pour exercer leurs DPS, les titulaires devront en faire la demande auprès de leur intermédiaire financier habilité à tout moment entre le 29 mai 2025 et le 9 juin 2025 inclus et payer le prix de souscription correspondant. Les DPS non exercés seront caducs de plein droit à la clôture de la période de souscription, soit à la clôture de la séance de bourse du 9 juin 2025.

Jouissance des Actions Nouvelles : les Actions Nouvelles porteront jouissance courante.

Notification aux souscripteurs des Actions Nouvelles : les souscripteurs ayant passé des ordres de souscription à titre irréductible sont assurés, sous réserve de la réalisation effective de l’Augmentation de Capital, de recevoir le nombre d’Actions Offertes qu’ils auront souscrites dans les délais applicables. Ceux ayant passé des ordres de souscription à titre réductible seront informés de leur allocation par leur intermédiaire financier.

Révocation des ordres de souscription : Les ordres de souscription sont irrévocables

Clause d’extension : Non applicable.

Restrictions applicables à l’offre : La diffusion du Document d’Information peut, dans certains pays, y compris les Etats-Unis, faire l’objet d’une réglementation spécifique. Les personnes en sa possession doivent s’informer des éventuelles restrictions locales et s’y conformer.

Le présent Document d’Information, ou tout autre document relatif à l’Augmentation de Capital, ne pourra être distribué hors de France qu’en conformité avec les lois et réglementations applicables localement, et ne pourra constituer une offre de souscription

Ce communiqué, et les informations qu’il contient, ne constituent pas une sollicitation d’un ordre d’achat ou de souscription de valeurs mobilières en France ou dans d’autres pays que la France.

dans le pays où une telle offre enfreindrait la législation applicable localement.

Calendrier indicatif

21 mai 2025	Conseil d'Administration décidant des modalités de l'augmentation de capital
22 mai 2025	Conseil d'Euronext validant le projet d'admission sur Euronext Growth sous condition suspensive de la réalisation de l'augmentation de capital
23 mai 2025	Diffusion d'un Communiqué de Presse annonçant l'opération
23 mai 2025	Diffusion par Euronext de l'avis d'émission relatif à l'Augmentation de Capital
26 mai 2025	Date limite d'exécution des achats sur le marché d'actions existantes donnant droit à leur acquéreur au droit préférentiel de souscription qui en sera détaché
27 mai 2025	Détachement et début de négociation des DPS sur Euronext Access à Paris
28 mai 2025	Date limite d'inscription en compte des actions existantes acquises le 26 mai 2025 permettant à leur titulaire de recevoir le droit préférentiel de souscription
29 mai 2025	Ouverture de la période de souscription
5 juin 2025	Clôture de la période de négociation des droits préférentiels de souscription
9 juin 2025	Clôture de la période de souscription Dernier jour de règlement / livraison des droits préférentiels de souscription
12 juin 2025	Résultats fournis à la Société Diffusion du communiqué de presse et de l'avis Euronext indiquant le montant définitif de l'Augmentation de Capital
13 juin 2025	Diffusion des avis d'Euronext relatifs au transfert de marché de la société (sous réserve de l'obtention du niveau de flottant requis)
16 juin 2025	Versement des fonds et délivrance du certificat du dépositaire constatant la réalisation de l'Augmentation de Capital Emission des Actions Nouvelles / Règlement-livraison des actions Admission des Actions Nouvelles sur le marché Euronext Access
17 juin 2025	Radiation des actions d'Euronext Access et admission des actions sur Euronext Growth

Modalités de souscription

Les personnes désirant participer à l'Offre devront déposer leurs ordres auprès d'un intermédiaire financier habilité en France, au plus tard le 9 juin 2025 à 17 heures (heure de Paris).

Chef de file-PSI et Teneur de Livre

Non applicable.

Conseil - Listing Sponsor

TP ICAP : 42 Rue Washington, 75008 Paris

Service financier et dépositaire

UPTEVIA : 90-110 esplanade du General de Gaulle, 92400 Courbevoie

Engagements de souscriptions reçus

Néant.

Le concert, constitué des managers de la Société, Marc Fiorentino, Nisa Benaddi, Julia Bridger et Thomas Hornus, détenant directement et indirectement 70,44% du capital et 81,94% des droits de vote exerçables de la Société ne participera pas à l'Augmentation de Capital.

EuroLand Associés, détenant directement 49,16% du capital et 57,14% des droits de vote exerçables de la Société pourrait céder ses droits préférentiels de souscription par blocs au prix de 1 euro pour favoriser la réussite de l'opération.

Intérêts des personnes morales ou physiques participant à l'offre : Le Listing Sponsor, la banque service titres et/ou certains de leurs affiliés ont rendu et/ou pourront rendre dans le futur, divers services bancaires, financiers, d'investissements, commerciaux et autres à la Société, ses affiliés ou actionnaires ou à ses mandataires sociaux, dans le cadre desquels ils ont reçu ou pourront recevoir une rémunération

Engagement d'abstention de la Société : Néant.

Engagement de conservation des managers : Néant.

Impact de l'Offre sur la répartition du capital et des droits de vote

Répartition du capital et des droits de vote à l'issue de l'opération dans l'hypothèse où l'augmentation de capital n'est souscrite à 100% que par le flottant

Actionnaires	Situation en capital		Situation en droits de vote exerçables		Situation en droits de vote théoriques	
	Nombre de titres	% de détention	Nombre de droits de vote	% de droits de vote	Nombre de droits de vote	% de droits de vote
EuroLand Associés*	1 485 506	46,82%	2 936 052	55,50%	2 936 052	54,36%
Marc Fiorentino	371 322	11,70%	730 457	13,81%	730 457	13,52%
Nisa Benaddi	90 659	2,86%	181 318	3,43%	181 318	3,36%
Julia Bridger	90 659	2,86%	181 318	3,43%	181 318	3,36%
Thomas Hornus	90 659	2,86%	181 318	3,43%	181 318	3,36%
Sous-total concert	2 128 805	67,09%	4 210 463	79,60%	4 210 463	77,96%
Auto-détention	111 091	3,50%	0	0,00%	111 090	2,06%
Flottant	933 172	29,41%	1 079 348	20,40%	1 079 348	19,98%
TOTAL	3 173 068	100,00%	5 289 811	100,00%	5 400 902	100,00%

* EuroLand Associés est détenue par Nisa Benaddi, Julia Bridger et Thomas Hornus respectivement à hauteur

Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constituent pas une sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières en France ou dans d'autres pays que la France.

de 25,57% et par Marc Fiorentino à hauteur de 23,28%.

Répartition du capital et des droits de vote à l'issue de l'opération dans l'hypothèse où l'augmentation de capital n'est souscrite que par le flottant et seulement à 75% de son montant initialement prévu

Actionnaires	Situation en capital		Situation en droits de vote exerçables		Situation en droits de vote théoriques	
	Nombre de titres	% de détention	Nombre de droits de vote	% de droits de vote	Nombre de droits de vote	% de droits de vote
EuroLand Associés*	1 485 506	47,38%	2 936 052	55,90%	2 936 052	54,75%
Marc Fiorentino	371 322	11,84%	730 457	13,91%	730 457	13,62%
Nisa Benaddi	90 659	2,89%	181 318	3,45%	181 318	3,38%
Julia Bridger	90 659	2,89%	181 318	3,45%	181 318	3,38%
Thomas Hornus	90 659	2,89%	181 318	3,45%	181 318	3,38%
Sous-total concert	2 128 805	67,90%	4 210 463	80,17%	4 210 463	78,51%
Auto-détention	111 091	3,54%	0	0,00%	111 091	2,07%
Flottant	895 398	28,56%	1 041 574	19,83%	1 041 574	19,42%
TOTAL	3 135 294	100,00%	5 252 037	100,00%	5 363 128	100,00%

* EuroLand Associés est détenue par Nisa Benaddi, Julia Bridger et Thomas Hornus respectivement à hauteur de 25,57% et par Marc Fiorentino à hauteur de 23,28%.

Impact de l'Offre sur les capitaux propres de la Société

Sur la base (i) des capitaux propres au 31 décembre 2024 s'élevant à 3,02 M€ et (ii) du nombre total d'actions composant le capital de la Société à la date du Document d'Information (sur la base du Prix de l'Offre, soit 2,80 euros par action), les capitaux propres par action, avant et après réalisation de l'Offre, s'établiraient comme suit :

Quote-part des capitaux propres par action (en euros)	
Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	1,00
Après émission de 151 098 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	1,08
Après émission de 113 324 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital en cas d'extension à 75 % de l'offre	1,06

Pour rappel, il existe 35.655 actions gratuites attribuables et qui devraient être issues d'actions auto-détenues par la Société. Leur attribution définitive n'aura aucun impact dilutif sur les actionnaires.

Montant et pourcentage de la dilution résultant de l'émission d'actions nouvelles

Sur la base du nombre total d'actions composant le capital de la Société à la date du Document d'Information, l'effet dilutif de l'Offre pour les actionnaires de la Société s'établirait comme suit :

Participation de l'actionnaire (en %)	
Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	1,00%
Après émission de 151 098 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	0,95%
Après émission de 113 324 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital en cas d'extension à 75 % de l'offre	0,96%